

Oublié pendant l'instruction

Par **DB_Cooper**, le **12/06/2018** à **21:23**

Bonjour,

J'ai été placé en GAV et mise en examen en avril 2017 pour des faits relevant de la cours d'assise que j'aurai commis en 2014.

Lors de mon passage chez le juge d'instruction (juste après ma GAV) j'ai gardé le silence sur les conseils de l'avocat commis d'office.

Depuis un an, j'ai eu accès aux éléments du dossier (dépôt de plainte, témoignages, preuve avancée ...)

Afin de prouver mon innocence, j'ai demandé en Aout 2017 (via l'avocat) la production d'acte au Juge (demande d'audition d'un témoin ainsi que la production d'élément permettant de démontrer que la victime à falsifier ses preuves).

Depuis je n'ai eu aucun retour, aucune convocation, rien.

J'ai demandé plusieurs fois à mon avocat de demander audience au Juge afin de m'exprimer. Mais il ne fait rien. D'après ce que j'ai compris, il cherche à me faire oublier de la justice et ainsi viser un potentielle vice de forme.

Voici mes questions :

1 - Une instruction dure en principe 24 mois. Que se passe-t-il si à l'issu du délais le juge ne se prononce pas (par ce qu'il m'a oublié) ?

2 - Est-ce normale que le juge ne m'ait pas convoqué depuis tout ce temps ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2018** à **08:23**

Bonjour

Désolés nous ne sommes pas un forum juridique mais un forum étudiant.

Nous ne sommes pas habilité à répondre à ce genre de demande.

Votre avocat doit savoir ce qu'il fait.